COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 FEVRIER 2013

L'an deux mil treize le vingt cinq Février à dix neuf heure

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Madame Françoise GOSSARE, Maire.

<u>Etaient présents</u>: Mme GOSSARE, Mme LE DAVAY, Mr MARCHAND; Mr MATHIEU; Mr BLANCHARD; Mr TARAMAZZO.; Mr CHARON; Mme ADAM; Mme LALLIER

Absents excusés :,

Mr JANNIN qui a donné pouvoir à Françoise GOSSARE Mme De CLARENS qui a donné pouvoir à Mr BLANCHARD Mme BELTOISE qui a donné pouvoir à Mme Le DAVAY **Absents**:

Mr BLESTEL; Mme KUCHLY

Secrétaire de séance : Mme Françoise GOSSARE

Ordre du jour :

Approbation du précédent compte rendu

Délibération autorisant l'indemnité de conseil au comptable de trésor Délibération contribution 2013 Contrats de Bassins »Rémarde amont »et « Yvette amont »

Délibération Participation communale 2013 au Siahvy

Affectation du Résultat de fonctionnement de l'exercice 2012

Délibération adoptant le Compte de Gestion 2012

Délibération adoptant le Compte administratif 2012 de la commune

Délibération autorisant Mme le Maire à signer le Bail du logement communal

Délibération autorisant Mme le Maire à signer le Marché Diagnostic et plans de récolement avec la société Ecovia

Délibération autorisant Mme le Maire à signer l'Avant Projet détaillé avec la société Ecovia pour l'accès handicapé Mairie

Délibération autorisant Mme le Maire à signer l'Avant Projet détaillé avec la société Ecovia pour la mise en conformité Incendie Rue des Sources

Délibération autorisant Mme le Maire à signer l'Avant Projet détaillé avec la société Ecovia pour la mise en conformité VRD mairie

Questions diverses

Demande de Subventions : Croix rouge ; Sarraf ; Crèche Les oisillons

Point sur les Travaux /Contentieux

Ajouts des points suivants

Délibération entretien des rivières de la haute Yvette pour l'année 2013

Délibération autorisant Madame le maire à signer la convention entre Mr De Lussanet et la commune

Lecture du courrier de Mme Beltoise

Délibération autorisant l'indemnité de conseil au comptable de trésor

Vu l'arrêté en date du 16 Décembre 1983 qui précise les conditions d'attribution de l'indemnité allouée au comptable du trésor

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- décide la continuité de l'indemnité versée à Mr DUHAMEL au titre de l'indemnité de conseil, conformément au décompte qui sera présenté au cours de l'année 2013

La présente délibération est adoptée à la majorité,

9 votes pour, 3 abstentions

<u>Délibération contribution 2013 Contrats de Bassins »Rémarde amont »et « Yvette amont »</u>

Vu la politique régionale de l'eau (2013-2018) et le Xème programme d'intervention de l'Agence de l'eau Seine Normandie (2013-2018) qui confirment la priorité donnée aux contrats de bassin et à l'accompagnement des maitre d'ouvrage dans ce cadre ;

Vu le recrutement en date du 07 octobre 2009 par le syndicat mixte d'aménagement et de gestion du PNR de la Haute Vallée de Chevreuse d'une animatrice en charge de la cellule d'animation des contrats de bassin « Rémarde amont » et « Yvette amont »

Vu la délibération en date du 09 juillet 2010 du comité syndical de syndicat Mixte d'aménagement et de Gestion du PNR de la Haute Vallée de Chevreuse concernant la demande de participation financière des maitres d'ouvrage signataires des contrats de bassin « Rémarde amont » et « Yvette amont », à la cellule d'animation, à compter de septembre 2010 ;

Vu le plan de financement prévisionnel 2013 de la cellule d'animation détaillé ci-après :

Budget prévisionnel 2013 cellule d'animation 57 000€ Subvention Agence de l'Eau Seine Normandie 50% 28 500€ Subvention Conseil Régional d'île de France 30% 17 100€ Participation des maitres d'ouvrage 20% 11 400€

Vu le courrier du Syndicat mixte d'aménagement et de Gestion du PNR de la Haute Vallée de Chevreuse en date du 18 février 2013, d'appel à contribution pour 2013 avec un montant prévisionnel de 247€ par maitre d'ouvrage ;

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

Inscrit en dépense la contribution 2013 de la commune à la cellule d'animation pour un montant de 247€

La présente délibération est adoptée à l'unanimité

Délibération Participation communale 2013 au Siahvy

Vu l'article 15 des statuts du SIAHVY,

Vu que les dépenses d'administrations générales sont réparties entre toutes les communes adhérentes au SIAHVY au prorata de la population communale située dans le bassin versant de la rivière.

Vu que la commune adhère à la compétence hydraulique, les frais d'entretien et travaux d'aménagement de la rivière ainsi que l'annuité de la dette dont le montant annuel s'élève à 5,0477€/ hab doivent être ajoutés.

Considérant le montant 2012 de la participation communale fixée à 6,374€ / habitant II est proposé pour 2013 de fixer la participation communale à 6,502€/ habitant

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal approuve le montant des cotisations au budget principal du SIAHVY 2013 soit 6,502€ par habitant soit un montant total de 5446,55€

La présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération entretien des rivières de la haute Yvette pour l'année 2013

Le Maire expose au conseil,

Le parc Naturel Régional de la Haute Valée de Chevreuse poursuit sa mission d'entretien et de gestion des rivières, conformément aux engagements de sa charte,

Le Parc réalise une surveillance permanente et entreprend les travaux d'entretien nécessaires pour pérenniser les investissements réalisés le long des rivières, pour assurer un écoulement satisfaisant des flux, le maintien d'un bon étiage, et la préservation de la qualité écologiques des milieux aquatiques.

Vu la charte du Parc Naturel régional en matière d'entretien des rivières,

Vu le plan de gestion pour l'entretien des rivières du bassin versant de l'Yvette amont-programme 2012- 2016.

Vu l'arrêté préfectoral n°SE2012 000121

Vu le tableau des contributions à l'entretien des rivières pour l'année 2013,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité

Autorise le PNR à réaliser sur le territoire communal les travaux d'entretien de rivières selon les modalités définies à l'article L211-7 du code de l'environnement,

Inscrit en dépense la contribution 2013 de la commune à l'entretien des rivières pour un montant de 382,51 €

Affectation du Résultat de fonctionnement de l'exercice 2012

Le conseil approuve à l'unanimité l'affectation du résultat 2012 286 542,53€ en recette d'investissement au chapitre 1068 301 395,34 en recette de fonctionnement au chapitre 002

Délibération adoptant le Compte de Gestion 2012

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Madame le Maire informe le conseil municipal que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2012 a été réalisée par le receveur municipal et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif de la commune.

Madame le Maire précise que le receveur a transmis à la commune son compte de gestion comme la loi en fait obligation.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte de gestion du receveur et du compte administratif du maire.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, adopte à l'unanimité le compte de gestion du receveur municipal pour l'exercice 2012 dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

Délibération adoptant le Compte administratif 2012 de la commune

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE le Compte Administratif 2012 du budget qui s'établit comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Dépenses de l'exercice :	373 077,07
Recettes de l'exercice :	496 861,05
Excédent de fonctionnement exercice:	123 783,98
Excédent reporté 2011	464 153,89
Résultat exercice 2012	587 937,87
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses de l'exercice :	758 737,48
Recettes de l'exercice :	620 808,73
Déficit d'investissement de l'exercice:	-137 928,75
Déficit reporté 2011	-148 613,78
Résultat exercice 2012	- 286 542,53
EXCEDENT DE CLOTURE	301 395,34

<u>Délibération autorisant Mme le Maire à signer le Bail du logement communal</u>

Considérant qu'il faut renouveler le bail du locataire de l'appartement sis au14 rue de la Mairie arrivé à échéance

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité

D'autoriser Madame le Maire à signer le bail de location du logement communal situé dans le bâtiment de l'ancienne bibliothèque 14 rue de la Mairie, à l'étage, pour une durée de trois ans à compter du mois de

Janvier 2013, pour un montant de 683,56 € mensuel hors charges et 194,37€ mensuel pour les charges sur l'année 2013.

Le montant des charges sera réévalué chaque année selon une répartition des factures entre la mairie et le locataire.

Le montant du loyer hors charges sera révisé chaque année suivant l'indice INSEE.

<u>Délibération autorisant Mme le Maire à signer le Marché Diagnostic et plans de récolement avec la société Ecovia</u>

Vu l'exposé de Monsieur Mathieu

Vu les travaux réfection de la Mairie

Vu le marché d'appel d'offres attribué à ECOVIA pour un montant de 4715€ HT sans l'option radar

Après en avoir délibéré ; le conseil Municipal à l'unanimité

Décide d'autoriser madame le maire à signer la commande du devis N° DE00000009 avec la Société ECOVIA –Jean-Luc GRASSET pour le Diagnostic et plan de recollement des Réseaux VRD Mairie sans l'option Radar pour un montant de 4715€ HT

<u>Délibération autorisant Mme le Maire à signer l'Avant Projet détaillé avec la société Ecovia pour l'accès handicapé Mairie(plate forme et rampe)</u>

Vu le code des Marchés Publics.

Vu les travaux réfection de la Mairie

Compte tenu que les travaux de réorganisation de la Mairie vont commencer

Après en avoir délibéré ; le conseil Municipal à l'unanimité

Décide d'autoriser madame le maire à signer la commande du devis N° DE00000011 avec la Société ECOVIA –Jean-Luc GRASSET pour l'avant Projet Détaillé pour l'accès handicapé Mairie Plate forme et rampe pour un montant de 3150€ HT soit 3767,40€TTC

<u>Délibération autorisant Mme le Maire à signer l'Avant Projet Détaillé avec la société</u> Ecovia pour la mise en conformité Incendie Rue des Sources

Vu le code des Marchés Publics,

Vu les besoins de mettre en conformité la protection incendie de la partie Rue des Sources desservant l'Allée des Airs et le lotissement Korsakoff

Compte tenu que la commune doit être en conformité Incendie sur ses hameaux

Après en avoir délibéré ; le conseil Municipal à l'unanimité

Décide d'autoriser madame le maire à signer la commande du devis N° DE00000012 avec la Société ECOVIA –Jean-Luc GRASSET pour la première phase AR00007 et AR00022 de l'avant Projet Détaillé **pour la Mise en conformité Incendie Rue des Sources** pour un montant de 3530€ HT soit 4221,88€ TTC

<u>Délibération autorisant Mme le Maire à signer l'Avant Projet Détaillé avec la société Ecovia pour la mise en conformité VRD mairie</u>

Vu le code des Marchés Publics,

Vu les travaux de réorganisation des locaux de la Mairie Compte tenu que les travaux de réorganisation de la Mairie vont commencer

Après en avoir délibéré ; le conseil Municipal à l'unanimité

Décide d'autoriser madame le maire à signer la commande du devis N° DE00000010 avec la Société ECOVIA –Jean-Luc GRASSET pour l'avant Projet Détaillé **pour la Mise en conformité VRD Mairie** pour un montant de 2300€ HT soit 2750,80€ TTC

<u>Délibération autorisant Madame le maire à signer la convention entre Mr De Lussanet</u> et la commune

Exposé de Madame le Maire

Vu l'article L 141-9 du code de la voirie routière,

Vu l'affaissement de la voie publique Rue de la Mairie devant une partie du lot cadastré 205, propriété de Monsieur De Lussanet :

Vu que le mur pour la partie comprise entre la passerelle d'accès à la propriété de Mr De Lussanet et le chemin commun à l'accès vers l'Yvette sur 15 mètres devrait être soit reconstruit, soit consolidé.

Vu que les travaux devront s'exécuter sur le terrain de Mr De Lussanet

Le conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

D'autoriser Madame le Maire à signer une convention entre la Mairie et Mr De Lussanet

Questions diverses

Demande de Subventions : Croix rouge ; Sarraf ; Crèche Les oisillons

Subvention croix rouge Refusée Subvention sarraf refusée Subvention Crèche les oisillons refusée Point sur les Travaux /Contentieux

Lecture du courrier de Mme Beltoise

Madame le Maire fait lecture du courrier de Madame Katia Beltoise à l'ensemble du Conseil Municipal les informant de sa démission en tant que conseillère municipale. Cette démission est acceptée à partir du 1^{er} Mars 2013.

Séance levée à 20h 50

Madame Françoise GOSSARE	Madame Catherine LE DAVAY	Monsieur Michel BLANCHARD
Monsieur Jean-Luc JANNIN	Monsieur Jean-Claude MATHIEU	Madame Katia BELTOISE
Madame Marielle ADAM	Monsieur Jean-François MARCHAND	Monsieur Jean Louis TARAMAZZO
Monsieur Michel CHARON	Madame Jacqueline LALLIER	Madame Geneviève de CLARENS
Madame Agnès KUCHLY	Madame Laurence MARIN	Monsieur Alexandre BLESTEL